

# Composition entre les abbés de Pontigny et de Cadouin faite par Hélié, archevêque de Bordeaux<sup>1</sup> et Adémar, évêque de Périgueux<sup>2</sup>

(extrait du livre des us)

Hélié, par la grâce divine, archevêque de Bordeaux et Adémar, par la même grâce, évêque de Périgueux, à tous nos aînés en Christ qui liront le présent document, salut dans la vérité rédemptrice.

Il est très difficile de coucher par écrit ce qui, après une réflexion et un accord préalable, a été décidé dans les causes et affaires ecclésiastiques de peur que, le temps s'écoulant, ce qui a été prévu ne sorte de la mémoire et que l'affaire, du fait de son ancienneté, ne glisse dans l'oubli. Cela pourrait arriver facilement si la ténacité des rédacteurs ne s'y opposait.

Comme entre la maison de Pontigny d'une part et celle de Cadouin de l'autre, il y eut longtemps contestation au sujet de la dépendance que l'abbé de Pontigny, ordre de Cîteaux, exigeait de Cadouin qui avait été libre longtemps,

comme l'affaire a été débattue par plusieurs et devant nombre de personnes non sans dâmes, peines et dépenses,

comme enfin, en vertu d'une commission à Nous confiée par le Saint Père<sup>3</sup>, ayant considéré les dommages et les charges de l'une et l'autre maison, voulant y remédier à l'avance pour l'avenir, avec l'assistance d'hommes prudents et de personnages ecclésiastiques, après avoir compris les raisons et les vœux de l'une et l'autre partie et les avoir examinés avec soin,

un accord fut conclu avec des hommes religieux et craignant Dieu.

Ayant aussi reçu des lettres affectueuses du vénérable en Christ Arnaud<sup>4</sup> et du Chapitre général de Cîteaux, afin d'avoir pour but la paix de ces maisons et de les faire composer entre elles, nous avons procédé de la façon suivante avec le consentement, requis et obtenus, des abbés et frères de celles-ci.

1 – Que la maison de Cadouin serait fille de Pontigny à cette condition toutefois que Cadouin posséderait pacifiquement toutes les filles, à savoir abbayes, prieurés, églises et chapelles qu'elle avait et celles qu'elle pourrait acquérir avec la permission divine.

Ces maisons sont :

- l'abbaye de Gondom au diocèse d' Agen,
- l'abbaye de Fontguilhem au diocèse de Bazas,
- l'abbaye de Faise au diocèse de Bordeaux,
- l'abbaye de Bonnevaux au diocèse de Poitiers,
- l'abbaye de Saint Marcel au diocèse de Cahors,
- l'abbaye d'Ardorel au diocèse d'Albi,
- l'abbaye de Clariana au diocèse d'Elne.

---

<sup>1</sup> Hélié de Malemont. <sup>2</sup> Adémar de la Tour, chanoine de Saint-André, archidiacre de Périgueux (1170) confirmé par Urbain III (22.09.1187). Certains historiens pensent qu'il mourut en 1198 et fut remplacé par Raimond de Castelnaud (Dessales). La *Gallia christiana* conteste cette affirmation (II Instr. – col 499-500). <sup>3</sup> Innocent III, élu en 1198. <sup>4</sup> Abbé de Cîteaux.

Les abbés de Pontigny et de Cadouin confirmaient :

- 1 - la filiation de Cadouin par rapport à l'abbaye de Pontigny.
- 2 - la filiation par rapport à l'abbaye de Cadouin des monastères qu'elle avait fondés<sup>8</sup>.
- 3 - L'engagement par l'abbé de Pontigny d'effectuer lui-même, chaque année la visite régulière de Cadouin.
- 4 - Enfin diverses dispositions qui fixaient des usages et relations propres à Cadouin (églises, dîmes, etc.).

Ainsi prenait fin, au début du XIII<sup>e</sup> siècle une longue période d'incertitude qui avait troublé les relations entre Cadouin et l'Ordre cistercien.

Pourquoi l'abbaye de Cadouin était-elle restée, pendant plus de 75 ans, séparée de l'Ordre cistercien auquel elle avait adhéré au tout début de sa fondation ?

C'est ce qu'il faut tenter de comprendre.

Nous avons déjà constaté diverses manifestations de cette séparation : l'absence de l'abbé de Pontigny, en 1137, à la fondation de Faise et, en 1154, à la consécration de l'église de Cadouin, la lettre de Bernard de Clairvaux à propos du schisme d'Anaclet qui distingue les Caduniens des Cisterciens et, en 1145, le refus de Cadouin de recevoir l'abbé de Clairvaux.

Moins spectaculaire mais plus probante encore est l'absence de toute citation de Cadouin au XII<sup>e</sup> siècle dans les Statuts des Chapitres généraux de l'Ordre.

Parmi les causes de l'éloignement nous avons déjà noté l'influence des évêques soucieux de conserver le pouvoir de contrôle sur les monastères de leur diocèse mais aussi sans doute les avantages matériels qui en résultent. Par exemple, nous savons que la construction de la cathédrale d'Angoulême a été possible parce que l'évêque avait conservé les revenus de Brantôme et de Saint Cybard dont il était resté abbé.

Les divers fondateurs, notamment laïcs, ne voyaient sans doute pas d'un bon œil, les monastères qu'ils avaient aidé à créer passer dans la mouvance d'un ordre lointain et parfois étranger.

L'influence considérable de Bernard de Clairvaux semble avoir été mal supportée par les moines de Cadouin. On le vit bien lorsqu'ils refusèrent en 1145 de le recevoir.

Enfin il y avait peut-être l'existence du Suaire et les manifestations encore discrètes qui en résultaient et s'accompagnaient de profits matériels.

Telles sont quelques-unes des causes qui ont pu séparer Cadouin de l'Ordre mais il existe peut-être des causes qui ont incité Pontigny à laisser Cadouin s'éloigner. Cela est une autre histoire...

M. Berthier

---

<sup>8</sup> Il s'agissait de : Gondom dans le diocèse d'Agen, Fonquilhaem dans le diocèse de Bazas, Faise dans le diocèse de Bordeaux, Bonnevaux dans le diocèse de Poitiers, Saint-Marcel (ex Sept Fons) dans le diocèse de Cahors, Ardorel dans le diocèse d'Albi et Clariana dans le diocèse d'Elne en 1162.

2 – Que ces abbayes possèdent leurs prieurés et églises, observent leurs constitutions, comme Cadouin, leur mère, et jouissent de la même liberté dont jouit et jouira celle-ci.

3 – A cela il fut décidé et ajouté, avec l'accord de G.<sup>5</sup> vénérable abbé de Pontigny, en son nom et au nom de sa maison que l'Eglise de Cadouin aurait le droit de libre et pacifique élection et d'installation d'un abbé lorsque, et chaque fois que cette Eglise en manquera.

4 – L'abbé de Pontigny promet aussi aux frères d'effectuer personnellement la visite de Cadouin, d'observer inviolablement ses constitutions, de veiller sur cette maison avec une sollicitude paternelle, de ne pas instituer d'autres statuts que ceux édictés par le Chapitre général et ne viendraient pas contredire les constitutions qui ont été obtenues et sont observées à Cadouin.

5 – Nous avons en outre statué et ordonné que soit fermement observé « l'ordre cistercien » à Cadouin et dans toutes les abbayes, prieurés et maisons lui appartenant en raison de leur sujétion, que ce soit dans le vêtement, la façon de lire ou de chanter les offices divins, comme il est d'usage habituel dans cet Ordre. Et aussi que l'abbé de Cadouin avec les abbés de son obédience se rendent au Chapitre général comme le veut la coutume de l'Ordre.

6 – Nous avons aussi décidé, après utile et nécessaire délibération, que nonobstant les constitutions de l'Ordre de Cîteaux, l'Eglise de Cadouin et les abbayes de son obédience demeureraient librement dans les églises ou chapelles dans lesquelles les moines ont accoutumé de résider car elles ont été concédées à cet effet aux religieux par les barons, chevaliers ou autres fidèles afin que, pour leur salut, le service du Seigneur soit assuré à perpétuité.

Dans le cas contraire, les donateurs ou leurs successeurs pourraient à bon droit se plaindre car ils seraient frustrés de leur intention pieuse. Comme le monde est soumis au Malin, ils pourraient avoir quelque motif pour retirer leur donation et revendiquer ces lieux.

7 – Nous voulons aussi et avons statué à la suite d'une pieuse considération que si quelqu'une de leurs églises avait le soin des âmes qui lui serait attaché, les moines qui y résident devraient faire administrer les sacrements aux paroissiens par des prêtres séculiers car il ne leur est pas permis de s'en occuper par une présomption qui serait téméraire.

8 – Comme Cadouin a eu l'habitude de demander des subsides aux fidèles tant pour ses travaux que pour ses autres nécessités, parce qu'elle est située au milieu d'un pays mauvais à cause de la stérilité du sol et de la présence fréquente d'hommes malfaisants, nous accordons benigne et salutairement aux frères de cette maison qu'il leur soit permis de demander des aumônes pour leurs nécessités et leurs besoins urgents.

9 – Il fut néanmoins concédé par chaque partie et confirmé par serment en touchant les saints évangiles que tous les pactes exprimés ci-dessus seraient observés fermement et indissolublement à perpétuité par chacune d'elles. Si quelque personne rebelle ou insane présumait de violer cette composition par une téméraire audace nous l'excommunierions en vertu de l'autorité apostolique dont nous jouissons et de la nôtre propre et nous le jugerions indigne de la réception du Corps et du Sang de Jésus Christ.

---

<sup>5</sup> G. abbé de Pontigny.

A cette réserve toutefois que si l'abbé de Pontigny, retenu par les affaires de l'Ordre ou la maladie, ne pouvait faire personnellement la visite annuelle à Cadouin, il ne serait pas, dans ce cas, sujet à excommunication.

10 – En vertu de l'autorité sus-dite, afin que cette ordonnance de paix et d'accord obtienne force et qu'elle ne puisse être corrompue ou cassée par la ruse des successeurs ou par la longueur du temps, nous ordonnons que ce document, conforté par la présence de témoins, soit conservé dans le monastère de Cadouin pour porter témoignage si nécessaire et qu'il soit transcrit dans les livres usuels et authentiques qui sont déposés et conservés dans les *armaria* ou bibliothèques ; de sorte que, par suite de malice, de versatilité ou de négligence, ne puisse être aboli dans l'avenir ce qui a été décidé par Nous, sur le conseil d'hommes prudents et religieux, et arrêté pour l'utilité de Cadouin et de sa vie religieuse.

Fait dans le chapitre de Cadouin, avec l'accord et l'approbation de l'abbé Aymeric<sup>6</sup> et de sa communauté, de ceux de G. abbé de Pontigny pour lui et sa maison, le 4 des nones de mai, fête sixième, année de l'Incarnation MCCL, Innocent III, pape, présidant à l'Eglise romaine ; Philippe, roi de France, régnant ; Jean, roi d'Angleterre, gouvernant le duché d'Aquitaine.

A ces actes furent solennellement présents :

- P. de Laubesc, abbé de Sauve-Majeure,
- R. de Siorac, abbé de Sarlat',
- Maître Ar. Gauberti,
- Selebrun (fils) de Guillaume Geoffroi,
- Hélie de Périgueux, archidiacre de Périgueux,
- G. de la Roche, prieur de Saint-Avit,
- Guillaume de Cazals, prieur de Saint-Cyprien,
- Maître Hélie de Clermont, cellier de Saint-Front de Périgueux,
- Maître P. Racinolis,
- Maître P. de Rama,
- Noble homme Hélie Rudel, seigneur de Bergerac,
- Guillaume de Bouville, seigneur de Limeuil,
- Henri de Gontaud, seigneur de Biron,
- Et plusieurs autres...

\* \* \*

#### Note

Le texte ci-dessus a été traduit du latin par Louis Grillon d'après les documents laissés par l'abbé Louis Deschamps (1814-1868) curé de Saint-Chamassy. Ces documents provenaient probablement d'une copie de la *Gallia christiana* qui fut établie par les moines bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur. On sait que l'un d'eux, Dom Jacques Boyer, fut chargé d'en recueillir les éléments en Périgord.

Dans son journal de voyage, Dom Jacques Boyer indique qu'il est arrivé à Cadouin venant de Saint-Cyprien le 27 septembre 1712. Il y fut reçu par le prieur Dom Jean Benoît (le futur abbé de l'Etoile) qui lui fit « toutes les amitiés possibles ». Le lendemain il travailla « fortement dans les archives qui sont en bon ordre ». Le 29 il partit vers Fontgauffier. Le 1<sup>er</sup> janvier 1713, de Souillac, il envoya au Supérieur Général le catalogue des manuscrits de Cadouin. Deux jours plus tard, c'est la liste des abbés de Cadouin qu'il expédia au Prieur de Saint-Denis. D'autres suivront en 1714.

Il est donc probable que le texte de l'abbé Deschamps provient, à travers la *Gallia*, de l'original détenu à Cadouin depuis 1201.

<sup>6</sup> Abbé de Cadouin cité de 1189 à 1201. <sup>7</sup> Il aurait succédé à Raoul de Cromiac et précédé Arnauld mais il n'est pas cité par le chanoine Tardé dans ses *Chroniques*.

## Abbayes issues des fondations de Gérard de Salles

Citeaux

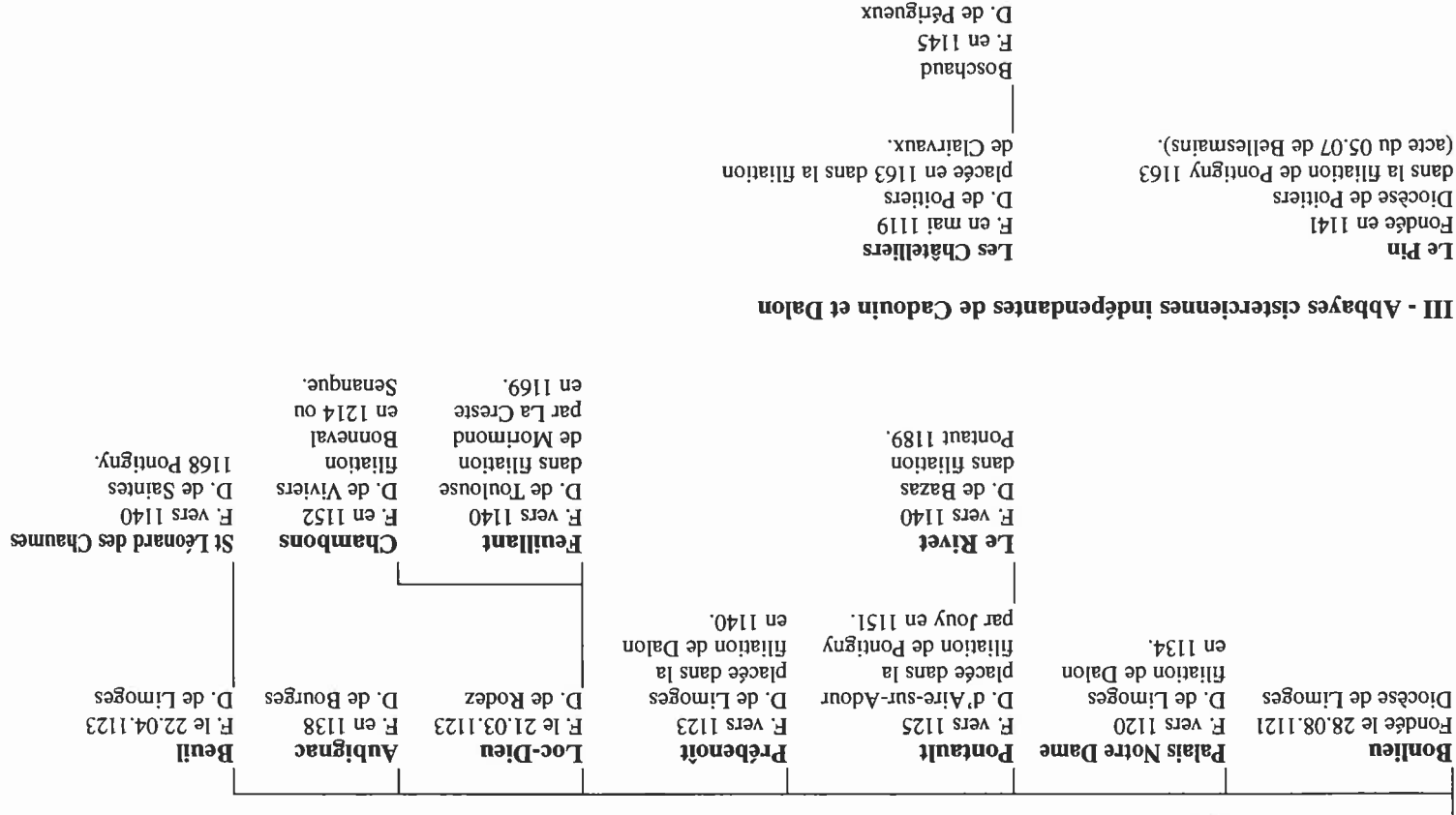
Pontigny

I - Cadouin

Fondée vers 1113 par Gérard de Salles, diocèse de Périgueux.  
28.10.1119 affiliation à l'ordre cistercien dans la filiation de Pontigny.  
Accord en 1201 avec Pontigny.

<p><b>Bonnevaux</b> Fondée avant 1123 Diocèse de Poitiers</p>		<p><b>Ardorel</b> F. en 1124 D. d'Albi placée en 1147 dans la filiation de Bonnevaux en Dauphiné, revient en 1154 dans la filiation de Cadouin.</p>	<p><b>Valmagne</b> F. en 1138 D. d'Agde maintenue en 1149 dans la filiation d'Ardorel, placée en 1151 dans la filiation de Bonnevaux.</p>
<p><b>N. D. du Jau</b> (Clariana) Fondée en 1162 Diocèse d'Elne</p>		<p><b>Sira</b> F. en 1139 D. d'Elne disparat peu après.</p>	
<p><b>Gondon</b> F. en janv. 1117 D. d'Agen placée en 1147 dans la filiation de Pontigny,</p>		<p><b>Grandselve</b> F. vers 1111 D. de Toulouse placée en 1145 dans la filiation de Clairvaux.</p>	<p><b>Fontfroide</b> F. 1093-1144 D. de Narbonne maintenue en 1146 dans la filiation de Grandselve et Clairvaux.</p>
<p><b>La Faise</b> F. en 1137 D. de Bordeaux placée en 1147 dans la filiation de Pontigny, revient en 1154 dans la filiation de Cadouin.</p>		<p><b>Fontgouilhém</b> F. avant 1141 D. de Bazas maintenue en 1147 dans la filiation de Gondon.</p>	
<p><b>Sept Fons</b> F. en 1137 D. de Cahors transférée en 1163 à Saint-Marcel.</p>			

Fondée en 1114, diocèse de Limoges.  
1162 affiliation à l'ordre cistercien  
dans la filiation de Pontigny.



III - Abbayes cisterciennes indépendantes de Cadouin et Dalon

**IV - Abbayes non cisterciennes**

<b>Bournet</b> Fondée en 1113 Diocèse d'Angoulême	<b>Fontduce</b> F. vers 1112-15 D. de Saintes	<b>La Tenaille</b> F. vers 1117 D. de Saintes	<b>Vajal</b> 1196 Annexe de Boulbonne
<b>Les Alleuds</b> D. de Poitiers	<b>L'Absie</b> 06.04.1120 D. de Poitiers	<b>L'Île Chauvet</b> F. en 1130 D. de Poitiers	
<b>Les Châtres</b> D. de Limoges	<b>Les Chalards</b> D. de Limoges	<b>Courbefy</b> D. de Limoges	

## Pontigny

Terryl N. Kinder

### Historique

Quand Robert quitta Molesme pour fonder le « nouveau monastère », rien n'indique qu'il ait eu l'intention de créer un ordre monastique. Cependant, l'arrivée de nouvelles vocations sous l'abbatiate d'Etienne Harding entraîna la fondation au printemps 1113 de la première abbaye-fille de Cîteaux, la Ferté-sur-Grosne (Saône-et-Loire), dans le diocèse de Chalons. L'année suivante, l'abbé Etienne fonda une deuxième « fille », Notre-Dame de Pontigny. Beaucoup plus éloignée, dans le diocèse d'Auxerre, elle est située dans la large vallée du Serain qui servait à l'époque de frontière entre la Champagne et la Bourgogne. Hugues de Mâcon, nommé premier abbé, arriva avec la nouvelle communauté en mai 1114.

Selon la tradition, Pontigny fut fondée sur le site d'un ermitage, mais on ne sait rien de ses occupants ni de ses bâtiments. On ne sait pas non plus précisément où s'installèrent les premiers Cisterciens, bien qu'une petite chapelle en pierre, dédiée à l'Assomption de la Vierge, fût utilisée comme oratoire de l'abbaye primitive, ce qui suggère que le site actuel fut le premier site. Les ruines de cette chapelle, à proximité de l'église actuelle, étaient encore visibles au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Sous l'abbatiate d'Hugues, il y eut beaucoup de vocations et Pontigny se développa rapidement. Elle commença d'essaimer dès 1119 avec la fondation de Bourras (Nièvre). Puis d'autres fondations suivirent : Fontainejean (Loiret) et Jouy-en-Brie (Seine-et-Marne) en 1124, puis Quincy (Yonne) en 1133. Il est probable que la création de nouvelles abbayes a été décidée - au moins en partie - parce que la place manquait à Pontigny où la communauté vivait toujours dans des bâtiments provisoires (chaque nouvelle fondation voyait le départ de treize moines de l'abbaye fondatrice). En plus de ces nouvelles abbayes-filles, vers 1130, l'ancien prieuré clunisien de St-Sulpice-en-Bugey (Ain) fut rattaché à l'Ordre cistercien via la filiation de Pontigny<sup>1</sup>.

Quand Hugues devint évêque d'Auxerre, Guichard, moine de Cîteaux, fut élu second abbé de Pontigny. Sous son abbatiate (1136-1165), des vocations continuèrent d'arriver, apparemment en grand nombre. Un document de 1157 dit que la communauté comptait 50 prêtres parmi un plus grand nombre de moines non ordonnés<sup>2</sup>. Cinq abbayes furent encore fondées sous son abbatiate : Chaalis (Oise), Les Roches (Nièvre), Cercamp (Pas-de-Calais), L'Estrée (Eure), et l'Ile de Ré (aussi appelée les Châtelliers, Charente-Maritime). En plus, quatre communautés existantes, dans le sud-ouest de la France furent rattachées à l'Ordre par la filiation de Pontigny : Le Pin, L'Etoile (Vienne), Trizay (Vendée) et Cadouin (Dordogne). En 1162, l'abbaye de Dalon (Dordogne) fut affiliée

<sup>1</sup> La question des nouvelles fondations ainsi que celle des rattachements de communautés existantes à l'Ordre cistercien est compliquée, et il n'y a pas souvent de dates claires. La plupart des dates de fondation publiées dans l'ancienne littérature ont été reprises des listes internes de l'Ordre, sans vérification. La pénurie de documentation ne favorise pas la compréhension des détails d'une fondation, et encore moins du rattachement d'une communauté pré-existante.

<sup>2</sup> La population totale n'est pas donnée, mais à ce chiffre il faut ajouter des novices et des frères convers.



à Pontigny avec sa propre filiation de six abbayes : Aubignac (Indre), Beuil (Haute-Vienne), Bonlieu (Creuse), Loc-Dieu (Aveyron), Palais-Notre-Dame et Pré-Benoît (Creuse). Ainsi s'achève la grande période des fondations ; Pontigny ne crée plus qu'une seule nouvelle abbaye, Egres en Hongrie (auj. Roumanie), en 1179.

Pendant ce temps, l'économie de l'abbaye s'établit. Vers le milieu du siècle, Pontigny possédait de multiples terres, bois, prés, vignes, maisons, eaux et moulins ou les droits d'utilisation de ces ressources, mais il est difficile de préciser combien ont été considérées comme « granges », car ces propriétés étaient en état perpétuel d'évolution et leur désignation précise est rarement définie. Par exemple, dans les trois bulles papales<sup>3</sup> promulguées sur 10 ans, le problème se pose clairement : en 1156, onze sites étaient dénommés « granges » ; trois ans plus tard il n'y en avait plus que sept qui portaient cette appellation, plus sept autres décrits comme « maisons ». En 1166, deux demeuraient des « granges », mais plus d'une vingtaine d'autres endroits sont mentionnés dans le même document par le type de terrain (prés, bois, terres, vignes, patures...). Faut-il imaginer que quatre des propriétés dénommées « granges » en 1156 ont été rétrogradées en « maisons » en 1159 et davantage dévaluées en 1166 ? Il semble plutôt que les mentions brèves des possessions dans ces documents servaient à rattacher les propriétés à Pontigny sans les décrire davantage ; on ne doit donc pas y voir des « mots-clés » portant la précision que nous aimerions y attacher.

Des travaux importants furent aussi exécutés à l'abbaye même. Pour abriter ce qui était évidemment une communauté nombreuse, l'abbé Guichard, peu après son arrivée, entreprit la construction d'une grande abbaye en pierre dont Thibault II, comte de Champagne, fut vraisemblablement le bienfaiteur.

Des hôtes célèbres jouèrent aussi un rôle dans l'histoire de l'abbaye. En 1164 arriva le premier des trois archevêques de Cantorbéry qui lui sont associés. Thomas Becket resta dans la communauté jusqu'à 1166, où le roi d'Angleterre fit pression sur l'Ordre en menaçant de fermer les abbayes cisterciennes d'Angleterre si Pontigny continuait d'héberger ce prélat.

La reine Adèle, fille de Thibault de Champagne, veuve de Louis VII et mère de Philippe-Auguste, reçut du pape la permission d'avoir sa sépulture dans l'église. Sa visite à l'abbaye en 1205 provoqua une censure de l'abbé, qui lui avait permis d'entrer dans le chapitre pour écouter le sermon, de se promener dans le cloître et de dormir deux nuits dans l'infirmierie. Mais cette licence peut s'expliquer si on imagine qu'elle a pu être la bienfaitrice de la construction du nouveau chevet, entreprise vingt ans auparavant et sans doute presque achevée au moment de sa visite. A sa mort en juin 1206, la reine fut enterrée dans l'église, au cœur du nouveau sanctuaire, du déambulatoire et d'une couronne de onze chapelles.

Le deuxième archevêque de Cantorbéry, Stephen Langton, un des auteurs de la Grande Charte, vécut à Pontigny de 1207 à 1213. Le troisième, Edme d'Abingdon, passa probablement en 1238 et puis en automne 1240, et après sa mort, le 16 novembre à Soisy, son corps fut ramené à Pontigny. Il fut canonisé le 16 décembre 1246, et le roi, le futur

<sup>3</sup> L'objet des bulles était de mettre l'abbaye avec toutes ses possessions sous la protection du pape.

Saint-Louis, sa mère, Blanche de Castille, et une assemblée de prélats et de nobles assistèrent à la translation de son corps à la Pentecôte (9 juin 1247). St. Edme devint, avec la Vierge, protecteur de l'abbaye et Pontigny un site de pèlerinage.

La prospérité des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles n'a pas continué. Au début du XIV<sup>e</sup> siècle, la richesse de l'abbaye fut sévèrement compromise par des famines (de 1315 à 1317) et par la Peste (dès 1348) ; pendant la Guerre de Cent Ans (1337-1453), l'armée d'Edouard III occupa l'abbaye et la pillra (1360). La population avant la Peste n'est pas connue ; il y avait seize prêtres en 1366.

Malgré son statut de chef de filiation - ce qui aurait dû l'exempter de la Commende - Pontigny fut gérée à partir du deuxième quart du XVI<sup>e</sup> siècle par un abbé commendataire qui avait le droit de dépenser à son gré les revenus du domaine. En 1561, il fixa le nombre de moines de Pontigny à 32 - autant prêtres que profès et novices - ainsi que la mense conventuelle pour leur nourriture et leur entretien.

Les Guerres de Religion (1562-1598) sévirent pendant cette période. Les huguenots vinrent deux fois, en 1567 et en 1569, pour chercher les reliques de Saint Edme, mais les moines avaient bien caché le corps du saint et s'étaient réfugiés dans leur maison à Chablis. Les dégâts faits à l'abbaye furent considérables, des tombes bouleversées, des objets brûlés. La restauration de l'église ne fut terminée que vers 1630, époque où la communauté recouvra le droit d'élire son abbé.

Après le retour des élections et jusqu'à la fermeture de l'abbaye en 1790, il y eut un dilemme entre la nécessité de restaurer Pontigny et le désir de réduire ses dettes. Deux inventaires (1650, 1672) montrent l'énorme quantité de travail nécessaire pour remettre l'abbaye en état<sup>4</sup> ; plusieurs bâtiments médiévaux considérés comme déjà trop délabrés ont disparu. Parmi les travaux de renouvellement effectués à cette époque figurent les stalles (1676), les portails d'entrée et un ré-aménagement du cloître. L'église fut recouverte de dalles en pierre de Chablis (1743), et le sanctuaire remanié avec des grilles en fer forgé, un nouveau maître-autel et une nouvelle chasse pour Saint Edme (1749). Une tribune d'orgue avait été construite au début du siècle et les orgues achetées à l'abbaye Saint-Pierre de Châlons-sur-Marne y furent installées en 1775.

En 1767, le nombre de moines résidant à Pontigny se situait entre 20 et 30. En 1790, quand les portes de l'abbaye furent fermées, la communauté comptait deux frères convers et 23 moines, dont huit résidant à Pontigny, les autres étant prêtres ou réguliers dans des abbayes de la filiation toujours soumises à la Commende. L'âge des profès allait de 29 à 80 ans ; l'abbé avait 46 ans.

En décembre 1790, on dressa un inventaire des biens de l'abbaye, la vente eut lieu du 25 février au 24 mars 1791, mais l'église et la galerie du cloître furent exemptées. L'utilité potentielle du mobilier n'échappa pourtant pas à certains citoyens de la région qui, en 1793, souhaitèrent convertir les grilles en fusils, piques et canons. Malgré l'accord donné à ce projet, il n'aboutit pas ; l'église, avec son mobilier, devint église paroissiale. Les manuscrits et les livres furent dispersés<sup>5</sup>.

<sup>4</sup> L'auteur a en cours une étude de l'état de l'abbaye à travers les documents du XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

<sup>5</sup> Les livres imprimés de la bibliothèque au moment de la Révolution sont l'objet d'une étude approfondie actuellement en cours par David N. Beil.

Le seul bâtiment claustral conservé, celui des frères convers, fut acquis en 1842 par l'archevêque de Sens à l'instigation du père Jean-Baptiste Muard. Ce prêtre diocésain fut à l'origine de la création de la Société des Prêtres Auxiliaires des Paroisses établie à Pontigny en 1843 et dont le but était l'évangélisation des campagnes. La Société devint la Communauté des Pères de Saint Edme en 1852 et continua de vivre à Pontigny jusqu'à 1901, où les pères durent s'exiler aux Etats-Unis par suite de la loi sur les Congrégations. Ils revinrent de 1947 à 1954 pour animer le collège franco-américain dans les bâtiments monastiques.

En 1906, après la séparation de l'Eglise et de l'Etat, un universitaire parisien, Paul Desjardins, acheta les bâtiments claustraux. Il y organisa chaque été (sauf pendant la 1<sup>re</sup> guerre) et jusqu'en 1939 des rencontres de dix jours devenues célèbres sous le nom de «Décades de Pontigny». Son intention était d'«introduire dans un logis de Saint Bernard les procédés libérateurs inventés par Socrate, remis en vigueur par Montaigne»<sup>6</sup>. Pour cela, il réunit les intellectuels européens de l'époque : entre autres, André Gide, François Mauriac, André Malraux, Lytton Strachey, T.S. Eliot, Nicolas Berdiaeff<sup>7</sup>.

En 1954, un nouveau mouvement spirituel arriva avec la Mission de France, à qui Pie XII donna le territoire paroissial de Pontigny. Elle installa son séminaire dans l'enclos monastique jusqu'en 1968, où les bâtiments furent vendus à l'ADAPT, centre de formation professionnelle pour handicapés. Aujourd'hui, l'église sert de paroisse et elle est le siège du prélat de la Mission de France.

## Etat des lieux

L'édifice aujourd'hui synonyme de Pontigny est sa grande église. Malgré deux campagnes de construction à presque 50 ans d'écart et une taille imposante (117 m de long), l'unité règne dans ce sanctuaire. Les détails d'architecture sont restreints mais réalisés avec soin ; le jeu de la lumière sur la pierre blanche suffit à l'animation. L'église est construite d'est en ouest ; la croisée et les transepts, la nef et ses bas-côtés, et le porche actuels datent de la première campagne de construction ; le chevet avec un sanctuaire profond entouré d'un déambulatoire et de onze chapelles a remplacé le premier chevet plat à la fin du XII<sup>e</sup> siècle.

La construction commença vers 1138, selon un plan bien roman. La croisée, en forme de carré de 10,70 m de côté, semble avoir été le module pour la partie orientale de l'église : chaque transept, avec ses chapelles, représente une surface de quatre fois le module, et chaque chapelle un quart du module. Chacun des deux bras du transept est composé de trois travées bartongues couvertes en voûtes d'arêtes à 18,15 mètres au-dessus du pavement actuel (le sol original était, selon l'endroit, de 10 à 30 cm plus bas). Six chapelles carrées les entourent, deux de chaque côté,<sup>8</sup> toutes voûtées également en voûtes d'arêtes. La croisée est plus haute (20 m au-dessus du sol actuel) et voûtée en ogives.

<sup>6</sup> «Paul Desjardins et les «Décades» de Pontigny», article inaugural par M. de Gandillac, *Cerisy. Trente ans de colloques et de rencontres*, B.M. Caen, 1983, p. 2.

<sup>7</sup> Léon Lejean, «Les Décades de Pontigny, 1910-1940», *Bulletin des Amis de Pontigny*, n° 2, 1991, p. 20-50.

<sup>8</sup> Chaque transept avait, avec le chœur d'origine, une troisième chapelle orientale, supprimée quand le déambulatoire a été construit à la fin du XII<sup>e</sup> siècle.

Mais dès cette première campagne de construction, si rapide fût-elle, des changements furent apportés au projet initial. La nef et les bas-côtés sont surhaussés par rapport aux transepts et à leurs chapelles à cause d'altérations radicales dans la structure décidées pendant la construction. La différence de niveau des toits - bien visible du cimetière - signale des modifications du plan, de l'élévation et de l'espace. Le module du carré fut abandonné en faveur du rectangle, et on prit la décision d'augmenter la hauteur de la nef et de la voûter d'ogives, les premières en Bourgogne. Ainsi les murs de la nef ont des fenêtres plus grandes et plus hautes que celles des transepts, l'intérieur de la nef est donc plus lumineux. L'église était éclairée à travers de magnifiques vitraux en grisaille dont trois exemples subsistent (Photo de couverture). Ces changements permettent aujourd'hui de dater la construction de l'église du début de la période gothique.

Construite à la fin de la première campagne, la façade occidentale est précédée d'un porche qui correspond à la largeur de la nef. L'entrée du porche est une baie en plein cintre avec des ouvertures jumelées de chaque côté. Elle ressemble à l'entrée classique d'une salle capitulaire, et l'arrangement de l'espace intérieur du porche rappelle aussi cette pièce : deux grosses colonnes centrales pour recevoir les voûtes d'arêtes, et les bancs en pierre sur les quatre côtés. Les grandes portes ouvrant sur la nef sont renforcées par les bandes de fer décoratives. De chaque côté du porche, une pièce correspond à la largeur de chaque bas-côté de la nef. Sur la façade haute, une grande fenêtre à lancette est flanquée de deux baies aveugles, le tout surmonté d'un petit oculus. La tour d'escalier, sur base carrée qui se transforme en octogone, fait partie intégrante du mur. D'une date précoce pour le style gothique, cette église n'a d'arc-boutants que sur le côté sud, sur la pente douce menant vers le Serein. L'évolution de cette technologie sur 50 ans environ est bien visible dans les arc-boutants du chevet qui sont plus sophistiqués<sup>9</sup>.

Des autres bâtiments du XII<sup>e</sup> siècle, il ne reste que celui des frères convers. Il a été construit sans doute avant l'église ; on voit que la partie nord-ouest de l'église (aujourd'hui la librairie) s'adapte à l'angle de ce bâtiment pré-existant. L'intérieur du bâtiment des frères convers est divisé en deux nefs de six travées ; le rez-de-chaussée est voûté en ogives tandis que l'étage est couvert de voûtes d'arêtes. Cet édifice a été très peu transformé.

Les deux magnifiques vasques monolithes en calcaire bathonien sont les seules traces visibles des systèmes hydrauliques médiévaux<sup>10</sup>. Leurs diamètres sont respectivement de 3,40 et de 4,32 m, et toutes deux ont été déplacées dès le XVIII<sup>e</sup> siècle lors d'un réaménagement des jardins (Photo III 15).

Il y a aussi de nombreuses pierres isolées provenant des bâtiments du XII<sup>e</sup> siècle : quatre gros chapiteaux sous la vasque à l'entrée de l'ADAPT et un autre dans le dortoir des frères convers (Photo III 61). Le chapiteau composé et sa base - situés également dans le dortoir - ressemblent aux éléments employés dans le cimetière, et à ceux de la chapelle du transept sud de l'église où le bloc de chapiteaux a été creusé pour faire des fonts baptismaux (Photo III 62).

<sup>9</sup> Pour les détails sur cette évolution ainsi que les dessins des projets et les modifications en cours de construction, voir Terry N. Kinder, *L'Europe Cistercienne*. Ed. Zodiaque, 1997, p. 221-223.

<sup>10</sup> *Saint Bernard et le monde cistercien*, p. 27.

Parmi les vestiges du cloître médiéval, on compte aussi les chapiteaux géminés conservés au St. Edmund Hall d'Oxford et ceux presque identiques d'une propriété privée de Pontigny. Un groupe plus important de sept bases, colonnes et chapiteaux, provenant d'un bâtiment du cloître, se trouve à Héry (propriété privée). Un autre chapiteau plus tardif est actuellement aussi à l'ADAPT. Les carreaux décorés, tous déplacés, font l'objet d'une étude à part. Environ un tiers du mur d'enceinte reste debout, et d'innombrables pierres taillées plus modestes sont visibles dans les maisons du village.

L'église a subi des aménagements à l'époque moderne : les cent stalles sculptées en chêne avec deux autels face à la nef, le maître-autel en marbre et le tombeau et l'autel de Saint Edme, les grilles en fer forgé qui environnent le sanctuaire, la tribune d'orgues dans la travée occidentale de la nef, une statue de la Vierge de Miséricorde dans le bras nord du transept.

Datant aussi de cette période, un portail entre deux pavillons (sur le site de la porterie médiévale ?) marque l'entrée de l'abbaye aujourd'hui. Deux autres portails simples subsistent de part et d'autres de l'allée d'entrée. Un quatrième - à colonnes ioniques - forme l'entrée actuelle du bâtiment accolé au nord du cellier, et un cinquième - probablement celui du palais abbatial - se dresse isolé dans le jardin de la propriété. Une orangerie et un vivier s'y trouvent également. Deux - des trois - moulins sont toujours présents sur le canal, ainsi que le barrage, situé à 3 km vers l'est, qui dévie l'eau vers l'abbaye. L'irrégularité du terrain à l'intérieur de l'enceinte suggère l'emplacement des bâtiments disparus. Les sondages électromagnétiques faits en avril 1992 ont montré la forme et les dimensions des fondations de l'aile orientale du cloître entre l'église et le canal. Aucune fouille systématique n'y a été effectuée.

## Bibliographie

- Emile AME, *Recherches sur les anciens vitraux incolores du département de l'Yonne*, Paris, 1853.
- Marcel AUBERT, "Abbaye de Pontigny", *Congrès archéologique de France*, 1958, p. 163-168.
- "Les fouilles de l'église de Pontigny", *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1942, p. 243-246.
- Léon de BASTARD, "Note sur une peinture de l'église de Pontigny", *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, XI, 1857, p. 387-389.
- Robert-Henri BAUTIER, "Les premières relations entre le monastère de Pontigny et la royauté anglaise", *Thomas Becket. Actes du colloque international de Sédières* (éd. Raymonde Foreville), Paris, 1975, p. 41-48.
- Jean-Luc BENOIT, *L'Abbaye cistercienne de Pontigny au XII<sup>e</sup> siècle*, Mémoire de Maîtrise, Paris IV - Sorbonne, 1992.
- "Saint Edme et Pontigny, histoire et légende d'un saint anglais en Bourgogne", *Bulletin des Amis de Pontigny*, n° 5 (numéro spécial), 1996.

Pontigny, saint Edme, les moines et leurs voisins. *L'abbaye cistercienne pendant la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle*, Mémoire de D.E.A., Université de Paris IV - Sorbonne, 1997.

“Les origines de Pontigny ou la naissance de la seconde fille de Cîteaux”, *Bulletin de la Société des Fouilles Archéologiques et des Monuments Historiques de l’Yonne*, n° 14, 1997, p. 25-36.

Paul BENOIT et Nicole SPORTES, “Exploitation du fer et droits d’usage : l’exemple de Pontigny”, *Moines et métallurgie dans la France médiévale*, Paul BENOIT et Denis CAILLEAUX, éd. Paris, A.E.D.E.H. (Association pour l’édition et la diffusion des études historiques), 1991, p. 179-191.

Anne BONDEELLE-SOUCHIER, *Bibliothèques cisterciennes dans la France médiévale. Répertoire des abbayes d’hommes*, Paris, Editions du CNRS, 1991, p. 260-262.

*Bulletin des Amis de Pontigny*, n°1-5.

Denis CAILLEAUX, “Les religieux et le travail du fer en Pays d’Othe”, *Moines et métallurgie dans la France médiévale*, éd. Paris, A.E.D.E.H., 1991, p. 193-211.

Claude-Etienne CHAILLOU DES BARRES, *Histoire de l’abbaye de Pontigny*, Paris, 1844.

“Pontigny”, *Annuaire de l’Yonne*, 1844, p. 105-212.

Jean-Marie CLAUSTRE, “Viollet-le-Duc et l’abbatiale de Pontigny : le rapport de Pontigny”, *Bulletin des Amis de Pontigny*, n° 3, 1992, p. 33-36.

Abbé CORNAT, “Rapport sur les documents concernant l’abbaye de Pontigny et la ville de Saint-Florentin et notice sur M. Jean Dépaquy, dernier abbé de Pontigny”, *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l’Yonne*, XII, 1858, p. 240-247.

Laurent-Henri COTTINEAU, *Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés*, II, Mâcon, 1939, col. 2331-2332.

André COURTET, *Etude historique sur l’abbaye Notre-Dame et Saint-Edme de Pontigny au diocèse d’Auxerre de la fondation (1114) au XVI<sup>e</sup> siècle* suivie d’un essai sur la formation du temporel, Ecole nationale des chartes. Positions des thèses, Paris, 1920, p. 5-18. (Microfilm de la thèse aux Archives départementales de l’Yonne, 4M108).

Joan EVANS, *Monastic Architecture in France from the Renaissance to the Revolution*, Cambridge, 1964.

Georges FONTAINE, *Pontigny, Abbaye cistercienne*, Paris, 1928.

Martine GARRIGUES, *Le premier cartulaire de l’abbaye cistercienne de Pontigny (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, 1981.

V.-B. HENRY, *Histoire de l’abbaye de Pontigny, Ordre de Cîteaux, Département de l’Yonne*, Auxerre et Avallon, 1839 (éd. rév., Avallon, 1882).

*Gallia Christiana* (Pontiniacum), XII, Paris, 1770, col. 439-455.

Camille HERMELIN, “Saint-Florentin et Pontigny”, *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l’Yonne*, LXIII, 1909, p. 251-258.

Terryl N. KINDER, “Some Observations on the origins of Pontigny and its First Church”, *Cîteaux, commentarii cistercienses*, XXXI, 1980, p. 9-19.

“A Note on the Plan of the First Church at Pontigny”. *Mélanges à la mémoire du père Anselme Dimier*, III (B. Chauvin, ed.). *Architecture cistercienne*, 6 : *Abbayes*, Arbois, 1982, p. 601-608.

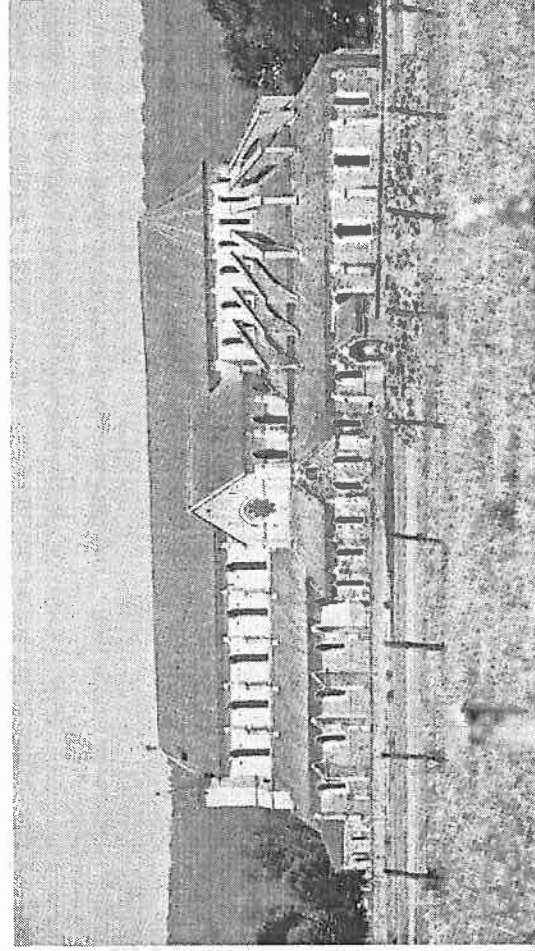
*Architecture of the Cistercian Abbey of Pontigny. The Twelfth-Century Church*, Thèse de doctorat, Indiana University, 1982.

“The Original Chevet of Pontigny’s Church”, *Studies in Cistercian Art and Architecture*, II (éd. M. P. Lillich), Kalamazoo, Michigan, 1984, p. 30-38 & figs. 1-15 (p. 257 et suiv.).

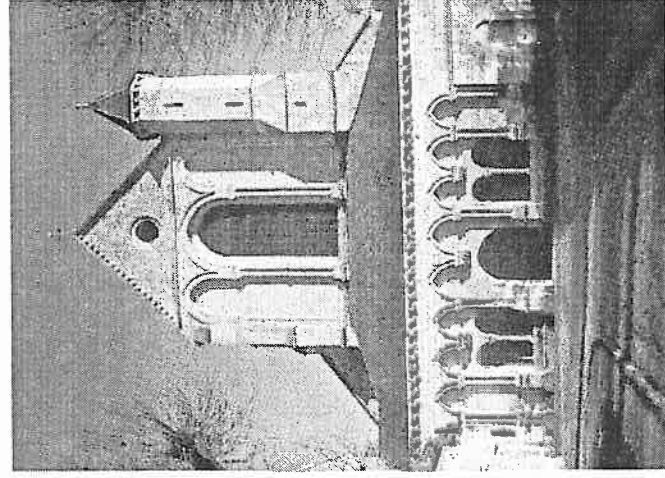
\* \* \*

Le texte ci-dessus se réfère à l’ouvrage *Les Cisterciens dans l’Yonne*, édité en 1999 sous la direction de Terryl N. Kinder par les Amis de Pontigny.

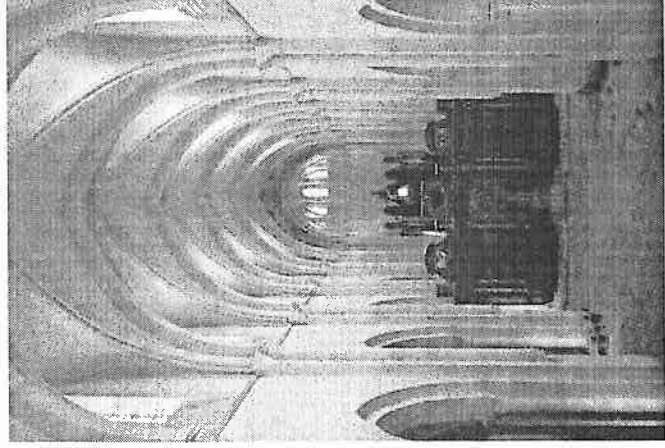
Les trois photos de la page suivante sont tirées du même ouvrage.



III.8 Chevet de l'église abbatiale de Pontigny. Cliché T. N. Kinder.



III.10 Façade occidentale de l'église abbatiale de Pontigny. Cliché T. N. Kinder.



III.54 Pontigny, vaisseau central vu de l'ouest. Cliché T. N. Kinder.